

DEPARTEMENT

SAVOIE

N° 2023-040

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	12

Pour : 13 dont un pouvoir**Contre : 0****Abstention : 0**

DATE DE LA CONVOCAZION
29/08/2023

DATE D'AFFICHAGE
29/08/2023

OBJET

de la

DELIBERATION

CESSION DE TERRAIN
Parcelles AM 107 et 110,
A LA SCI O'CEZAM

**Acte rendu exécutoire
après
dépôt en Préfecture**

Le

**et Publication ou
Notification**

Le

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de VOGLANS - SAVOIE

Séance du 4 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

Présents : Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Anne CHERPIN, Jacques CONVERT, Sylvain GARON-GUINAUD, Alain GOUJON, Cédric POTHIER, Carmela SICOLI, Sébastien THERME

Absents : Mathieu CROSET; Ophélie DEVEZE, Floriane PALUMBO, Jean-Claude POUILLILIAN, Nadia PULLI, Isabelle TETAZ,

POUVOIRS : DE JEAN NOIRAY A ALAIN GOUJON

Secrétaire de séance : Malika BERNOU

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la demande de la SCI O'Cezam, située dans la zone de La Prairie, d'acquérir une partie des parcelles anciennement cadastrées section AM numéros 103 et 26, mitoyennes de son local d'entreprise, tout en instaurant une servitude de passage sur la partie de la parcelle 103 qui serait détachée pour cession à la SCI O'Cezam, fonds servant, au profit des parcelles restant appartenir à la commune, fonds dominant.

Monsieur le Maire rappelle en ce sens la délibération numéro 2023-029 du 5 juin 2023, aux termes de laquelle la surface vendue avait été envisagée à 1.169 m², et le prix de vente à 100,00 € par mètre carré.

Le projet de cession, en annexe, réalisé par le Cabinet AIXGEO porte la surface totale définitive à céder, à 1004 m².

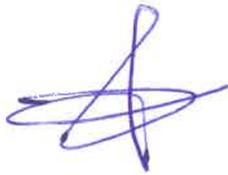
Les parcelles à vendre sont, après arpentage réalisé, cadastrées section AM numéros 107 (1a58ca) et 110 (8a46ca), pour une surface totale vendue de 10a04ca.

Une proposition d'achat a été présentée pour un montant de 100€/m², ce qui a été accepté par les demandeurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **ANNULE** la précédente délibération du cinq juin 2023 en ce qui concerne la surface exacte de la cession **et REMPLACE** cette dernière par la présente délibération,
- ✓ **VALIDE** le projet de cession à la SCI O'Cezam des parcelles AM 107 et AM 110, pour une superficie totale de 1004 m², au prix de 100 € du m², soit 100 400 €,
- ✓ **VALIDE** la servitude de passage à constituer, sans indemnité, sur le bien vendu, au profit notamment de la Commune de VOGLANS, tel que figurant au plan présenté,
- ✓ **AUTORISE** le maire à entreprendre toutes les démarches pour finaliser cette cession.

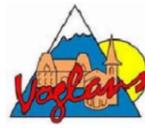
Fait et délibéré à Voglans, le 4 septembre 2023



**Le Secrétaire
De séance**

**LE MAIRE
YVES MERCIER**





PROPRIETE COMMUNE DE VOGLANS

Acquisition SCI O'CEZAM

Projet de cession

Echelle : 1/250ème



X= 876175

application cadastrale (limite parcellaire indicative)

Nota : Les limites ont été rétablies en présence des parties, le 14 mars 2023.
Le Procès Verbal de rétablissement de limites et le plan de bornage demeureront annexés aux archives de la SARL AIXGEO.

Limite bornée le 15 décembre 2008 et le 15 avril 2009 par la SARL AIXGEO, Géomètres-Experts à AIX-LES-BAINS.

Limite bornée le 11 mai 1992 par la SCP Geode, Géomètres-Experts à CHAMBERY et reconnue le 14 mars 2022 par la SARL AIXGEO, Géomètres-Experts à AIX-LES-BAINS.

Limite bornée le 15 décembre 2008 et le 15 avril 2009 par la SARL AIXGEO, et reconnue le 14 mars 2022 par la SARL AIXGEO, Géomètres-Experts à AIX-LES-BAINS.

Limites bornées le 16 septembre 2022 par la SARL ISAGEO, Géomètres-Experts à PONT-DE-BEAUVOISIN.

Partie cédée par la Commune de VOGLANS à la SCI O'CEZAM (terrain détaché et rattaché à la parcelle n°79) : n°26p et 103p pour 1004 m².

Surplus conservé par la Commune de VOGLANS : n°26p, 82, 103p, 103p pour 53a 29ca.

Servitude de passage (en surface) à créer grevant les parcelles n°26p et 103p (fonds servant) au profit des parcelles n°103p, 103p, 26p, 74 à 78, 80, 82, 101 et 102 (fonds dominants), permettant le passage d'un semi-remorque.
Le fonds servant se laisse la possibilité de déplacer l'assiette de la servitude de passage sans l'accord du fonds dominant.

- SYMBOLES**
- tampon réseaux divers
 - grille EP
 - débord de toiture
 - arbre feuillu
 - talus
 - mur
 - clôture
 - clou d'arpentage existant
 - borne OGE existante
 - station
 - clou rouge nouveau
 - clou d'arpentage nouveau

implantés le 14 mars 2023

Coordonnées planimétriques : système RGF93 projection Lambert II

aixgéo Pierre-Olivier RACLE
Ingénieur ESST - Géomètre Expert - Membre de l'ordre n°05315

AGENCE D'AIX-LES-BAINS
SIÈGE SOCIAL
215, bd Dr. Jean-Jules Herbert
Parc d'activités économiques
Les Combaruches
73100 Aix-les-Bains
04 79 61 22 44
aix@aixgeo.fr

AGENCE DE CHAMBERY
Bâtiment Amiral
2 Rue Simone Veil
73000 BASSENS
04 79 33 47 60
chambery@aixgeo.fr
www.aixgeo.fr

GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

